



**Personnel - Administration Générale -
Mutualisation**

OBJET : Modification du tableau des effectifs

EXPOSE

- Au sein du service mobilité, un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet fera valoir ses droits à la retraite fin décembre prochain. Au regard des missions exercées (accompagnement des enfants sur la plateforme de transports scolaires), il est plus opportun de placer ce poste dans la filière technique. Également, après optimisation de l'annualisation du temps de travail de cet agent, il est proposé de passer le temps de travail afférent à ce poste de 18h à 16h30 par semaine. Enfin, l'agent recruté en remplacement sera nommé sur un grade inférieur (adjoint technique). Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (16.5/35èmes).
- Un agent chargé de mission « financements externes », nommé sur le grade d'attaché (catégorie A) à temps complet, a quitté la collectivité. Suite à ce départ, une réflexion a été menée sur la réorganisation des missions au sein du service finances et cela conduit à proposer un poste à mi-temps d'assistant de gestion administrative et financière sur un grade de catégorie C. Aussi, afin de procéder à ce remplacement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à mi-temps.
- Au sein du conservatoire, la rentrée est souvent synonyme de réajustements de temps de travail au regard des inscriptions. Un enseignant de piano voit ainsi son temps de travail porté de 13h à 11h par semaine. Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (11/20èmes).
- Également, un enseignant de guitare et intervenant en milieu scolaire nommé sur un poste à temps non complet (13/20^{ème}) était placé en temps partiel de droit à sa demande et effectuait ainsi 10h30 par semaine. Ce temps partiel ne peut pas être reconduit réglementairement mais l'agent souhaite conserver le même temps de travail hebdomadaire, ce qui correspond également aux besoins du service. Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10.5/20èmes).
- Par ailleurs, un agent d'entretien à temps non complet (30/35) sur le grade d'adjoint technique, a émis le souhait de réduire son temps de travail à 25/35èmes. Il est proposé de répondre favorablement à sa demande (après avis du Comité Social Territorial) et de créer un poste d'adjoint technique à 25/35èmes.

- Également, l'application des lignes directrices de gestion de la collectivité a conduit à proposer des avancements de grades à certains agents. Aussi, afin de pouvoir procéder à leur nomination sur leur nouveau grade, il vous est proposé de créer les postes correspondants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28.69/35)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6.24/35)
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Il est à noter qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ou lorsque la nature des missions ou les besoins du service le justifient, les postes créés pourront être occupés par des contractuels dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique. Ils devront dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans des missions similaires.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades correspondants en tenant compte de leur expérience professionnelle.

Les postes laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du Comité Social Territorial.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et Mutualisation » réunie le 30 novembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

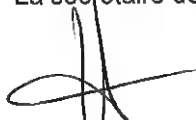
Grade des postes créés	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint technique	Temps non complet (16.5/35)	1
Adjoint administratif	Temps non complet (17.5/35)	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (11/20)	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (10.5/20)	1
Adjoint technique	Temps non complet (25/35)	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28.69/35)	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (6.24/35)	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 14 décembre 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023

Conseil Communautaire du 14



Le Président,
Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HÉCHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Marie-Pierre GUERIN
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20231215-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2023

Publication le : 15-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUT